Partenariat technologique Canada

Un organisme d'Industrie Canada

Technology Partnerships Canada

An Agency of Industry Canada

PTC

AOÛT 1999

PTC favorise la nouvelle économie fondée sur le savoir en Ontario

En seulement trois ans d'existence, Partenariat technologique Canada (PTC) est devenu l'un des principaux intervenants du secteur fondé sur le savoir en Ontario; il a appuyé 41 projets par des investissements de plus de 315 millions de dollars.

PTC, qui constitue le principal outil du gouvernement pour le développement de technologies innovatrices, a été créé en 1996 afin de préparer le Canada au XXI^{e} siècle. Il a pour mandat de favoriser la croissance économique dans les deux secteurs qui deviendront bientôt des facteurs essentiels de la vigueur économique de n'importe quel pays, soit l'innovation et la recherche-développement (R-D).

À ce jour, les investissements de PTC en Ontario créeront ou permettront de conserver 7 837 emplois. De façon tout aussi importante, ces investissements ont suscité des engagements de financement de l'innovation, valant 1,67 milliard de dollars.



Avec des investissements dans des projets tels que ceux de la recherche en vaccins thérapeutiques contre le cancer de **Pasteur Mérieux Connaught Canada**, les bénéfices pourraient grandement dépasser la sphère économique. Cette société dispose d'un mandat mondial d'élaboration de vaccins qui pourraient sauver des vies ou rehausser la qualité de la vie des patients atteints du cancer.

Le projet de **GFI Control Systems Inc.** pourrait receler des avantages d'une même envergure, mais en matière d'environnement. Les travaux de GFI visent la production d'un moteur d'automobile plus écologique. Le projet améliorera

Canada

les systèmes d'injection du gaz naturel comprimé et du propane, ce qui contribuera grandement à la réduction des gaz à effet de serre.

Autre percée environnementale, le projet de carburant à l'éthanol de **Iogen Corporation**. Iogen travaille à perfectionner un processus complexe de fabrication d'éthanol à partir de la biomasse, comme la paille, l'herbe, la matière ligneuse des épis de maïs et autres stocks. Ces matériaux permettent de rentabiliser la production d'éthanol, dont le coût devient alors plus attrayant pour les automobilistes. L'augmentation du nombre d'automobiles utilisant l'éthanol permettrait de grandement réduire la production mondiale de gaz à effet de serre.

PTC participe aussi à des projets à l'avant-garde du secteur en croissance de la technologie de l'information (TI). **MOSAID Technologies Inc.** élabore trois produits de pointe en TI. Ses nouveaux produits aideront beaucoup le secteur du commerce électronique, qui est en pleine expansion.

Le commerce électronique reçoit un autre coup de pouce de PTC : le projet *Net.Commerce*, mis au point dans les laboratoires d'**IBM Canada** à Toronto. L'investissement de PTC a également pesé lourd dans la décision d'IBM de construire des installations de recherche à la fine pointe de la technologie à Markham.

Research in Motion Limited (RIM) a conçu un téléavertisseur bidirectionnel interactif permettant l'accès, du doigt, au courriel, à Internet et à d'autres services électroniques. Ne pesant que 5 onces, l'appareil renferme un processeur de type 386.

Notre site Web offre davantage de renseignements sur PTC :
http://ptc.ic.gc.ca

Les entreprises aérospatiales s'attaquent aux problèmes environnementaux

Les investissements de Partenariat technologique Canada dans l'aérospatiale ont des retombées immédiates dans plusieurs domaines.

Certains de ces investissements contribuent non seulement à une part importante de l'économie canadienne, mais ils protègent et préservent aussi l'environnement.

Même si les investissements de PTC en aérospatiale ne sont pas évidents à cet égard, ils confirment *néanmoins* la nature innovatrice de cette industrie essentielle

Trois investissements récents sont de bons exemples de l'efficacité des investissements du Canada au chapitre du développement durable et des défis que pose le changement climatique :

- Un investissement de 4 425 300 $ dans la société AlliedSignal Canada Incorporated contribue à élaborer des moyens pour limiter la surutilisation des liquides antiglaçage et de déglaçage des aéronefs, qui sont nocifs pour l'environnement. Le projet devrait aussi créer quelque 218 emplois au Canada.
- PTC a aussi investi 3 397 239 $ dans un projet de Pratt & Whitney Canada pour fortement réduire les émissions atmosphériques d'oxyde d'azote. Le moteur ST18 est une turbine à gaz industrielle conçue d'après la série de génératrices turbopropulsées d'aéronef PW100. Cette génératrice nouvelle et plus propre servira à la production d'électricité dans des régions éloignées, à la lutte contre les inondations, au pompage pétrolier et gazier et à la compression des gaz.
- Un autre investissement de PTC, de 1 167 000 $ dans la société Orenda Aerospace Corporation, aidera à l'élaboration d'une génératrice fonctionnant uniquement à l'aide de carburants de pyrolyse liquide dérivés de la biomasse.

PTC et l'Organisation mondiale du commerce

Le 2 août 1999, un tribunal d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a confirmé une décision antérieure selon laquelle l'appui de Partenariat technologique Canada à l'aviation régionale ne respectait pas les règles de l'OMC.

PTC n'a pas été remis en question dans son ensemble; le différend vise la gestion du soutien de PTC à l'industrie canadienne des aéronefs régionaux.

« Je suis convaincu qu'il est possible d'adapter Partenariat technologique Canada aux règles précises de l'OMC, a déclaré le ministre de l'Industrie John Manley. PTC continuera d'assumer un rôle important dans la stratégie de recherche-développement du gouvernement ».

Le ministre Manley a aussi fait remarquer que le Canada profite du système efficace de commerce multilatéral basé sur des règles, qu'il a d'ailleurs toujours fort soutenu, et que ce système demeurera un facteur essentiel pour toutes les nations, à l'heure du passage à une économie mondiale fondée sur le savoir.

Le gouvernement fédéral consulte ses intervenants quant aux orientations à observer face à la décision de l'OMC.

L'OMC a adopté l'arrêté du tribunal d'appel le 20 août 1999. Le Canada dispose d'un délai de 90 jours à partir de cette date pour s'y conformer.